UCL Université catholique de Louvain

# LDROP2042

*2015-2016*

# Droit économique international

| 5.0 crédits | 30.0 h | 2q |
|---|---|---|

| | |
|---|---|
| Enseignants: | Culot Henri ; Coppens Philippe ; |
| Langue d'enseignement: | Français |
| Lieu du cours | Louvain-la-Neuve |
| Ressources en ligne: | Sont disponibles en ligne :<br>- les présentations ppt<br>- des articles de doctrine et autres documents<br>Les décisions jurisprudentielles analysées au cours. |
| Thèmes abordés : | Le cours a pour objet l'analyse critique des fondements, des modes de fonctionnement et des normes de droit matériel de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).<br><br>La première partie du cours étudie les principaux concepts économiques qui permettent de comprendre la nature, les finalités et les tensions qui traversent le droit économique international en général et l'OMC en particulier. Cette matière ne peut en effet se comprendre que si l'on réfléchit en même temps aux questions de droit international liées au commerce international et aux problèmes propres à l'économie politique internationale.<br><br>La seconde partie du cours est davantage centrée sur l'OMC.<br>- On analyse d'abord l'évolution historique: de l'échec partiel des accords de Bretton Woods (1944) aux solutions pragmatiques jalonnées par les Rounds des négociations multilatérales jusqu'aux accords de Marrakech instituant l'OMC (1994).<br><br>- On étudie ensuite les principes qui président aux accords instituant l'OMC en les rattachant aux questions de politique économique : principe de non discrimination constitué par le principe de la nation la plus favorisée et le principe du traitement national. On montre également la nature et l'étendue des exceptions apportées de manière pragmatique à ces principes.<br><br>- On analyse enfin les solutions de droit substantiel apportées dans les accords sur le commerce des marchandises et des services.<br><br>La troisième partie du cours est consacrée au Mémorandum d'accord sur les règles et les procédures régissant le règlement des différends et à la jurisprudence de l'OMC.<br><br>Suivant le temps disponible, une quatrième partie s'attache tantôt aux aspects de droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, tantôt aux relations entre l'Organisation mondiale du commerce, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. |
| Acquis d'apprentissage | L'objectif du cours est double. Le premier objectif entend montrer que le droit et l'économie ont des préoccupations qui s'enchevêtrent. Dans cette perspective, certains éléments d'analyse économique du droit sont développés. Le second objectif est d'inciter les étudiants à porter un regard critique et argumenté sur les mouvements économique, politique et social de la globalisation et les normes qui les expriment.<br><br>Cette critique ne peut cependant être constructive que si elle se nourrit d'une maîtrise rigoureuse des règles techniques de droit matériel énoncées dans les accords instituant l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).<br><br>Ce cours fait partie d'une option cohérente de trois cours. Les titulaires des cours de l'option forment une équipe d'enseignement : ils se concertent sur les contenus et méthodes de chaque cours afin d'en assurer la complémentarité. Le cours s'appuie sur des méthodes pédagogiques participatives (apprentissage par projets ou par problèmes, commentaires de jurisprudences ou de doctrines, débats avec des invités, études de terrain<br>) permettant à l'étudiant de développer en toute autonomie un regard critique, prospectif et inventif. L'étudiant est encouragé à participer au cours et à s'impliquer dans l'apprentissage, lequel a une dimension tout à la fois individuelle et collective. Dans cette perspective, les enseignants des différentes options se concertent au sein de la Faculté au sujet des dispositifs pédagogiques mis en #uvre.<br>*La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».* |

| | |
|---|---|
| Modes d'évaluation des acquis des étudiants : | L'étudiant est évalué au cours d'un examen oral. Les étudiants sont tenus de posséder les textes légaux vus au cours (principalement les textes relatifs à l'OMC). |
| Contenu : | La méthode du cours n'est pas monolithique. La première partie du cours est donnée sous la forme d'un cours magistral. Cependant, certaines lectures sont proposées aux étudiants pour qu'ils puissent réagir au cours, en fonction du nombre d'étudiants inscrits. Les autres parties du cours prennent la forme de discussions des textes légaux ou d'articles de doctrine. |
| Faculté ou entité en charge: | BUDR |

## Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)

| Intitulé du programme | Sigle | Crédits | Prérequis | Acquis d'apprentissage |
|---|---|---|---|---|
| Master de spécialisation en droit fiscal | DRIF2MC | 5 | - | |
| Master de spécialisation en droit international | DRIN2MC | 5 | - | |
| Master [120] en droit | DROI2M | 5 | - | |
| Master [120] en droit (horaire décalé) | DRHD2M | 5 | - | |
| Master de spécialisation en droit européen | DREU2MC | 5 | - | |